Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le vingt-deux (22) mai deux mille vingt-cinq (2025), à 21 h 25, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste #1,
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste #2,
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste #3,
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste #4,
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste #5,
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste #6,

lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2025-05-258 Chambre de commerce de Charlevoix – Inscription au tournoi de golf annuel

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter d'inscrire monsieur le maire au tournoi de golf et au cocktail de réseautage de la Chambre de commerce de Charlevoix qui aura lieu le jeudi, 19 juin 2025, au Complexe Hôtel-Casino de Charlevoix, sur les terrains du Fairmont Le Manoir Richelieu, le tout pour la somme de 480.00 $ plus taxes (340.00 $ pour le golf et 140.00 $ pour le cocktail). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-05-259 Fêtes des voisins 2025 – Bonification de la résolution 2025-05-254

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de bonifier la résolution 2025-05-254 afin d'autoriser le service incendie à participer à la Fête des voisins organisée par le Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres qui aura lieu derrière l'hôtel de ville le samedi 7 juin prochain (remis au dimanche 8 juin en cas de mauvaise météo).

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 21 h 30.

_____	_____
Christyan Dufour,	**Pamela Harvey, notaire, DMA**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Christyan Dufour,
Maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 juin 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.